



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 septembre 2024
Français
Original : anglais

Lettre datée du 6 septembre 2024, adressée au Secrétaire général par le Représentant de la Slovénie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai le plaisir de vous informer que la Slovénie, qui assure la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre 2024, organisera un débat public de haut niveau sur le thème « Leadership pour la paix : unis dans le respect de la Charte des Nations Unies et la recherche d'un avenir sûr », en lien avec la question intitulée « Maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Ce débat public aura lieu le mercredi 25 septembre, à 11 heures.

Afin d'encadrer le débat, la Slovénie a établi une note de cadrage (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant de la République de Slovénie
au Conseil de sécurité
(Signé) Samuel Žbogar



**Annexe à la lettre datée du 6 septembre 2024 adressée
au Secrétaire général par le Représentant de la Slovénie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Note de cadrage pour le débat public de haut niveau que le Conseil
de sécurité tiendra le mercredi 25 septembre 2024 sur le thème
« Leadership pour la paix : unis dans le respect de la Charte
des Nations Unies et la recherche d'un avenir sûr », en lien
avec la question intitulée « Maintien de la paix et de la sécurité
internationales »**

Intervenants

- Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies
- La Présidente du Comité international de la Croix-Rouge, Mirjana Spoljaric Egger
- L'ancienne Présidente du Libéria et membre des Sages, Ellen Johnson Sirleaf

Contexte

Nous vivons dans un monde de statistiques sinistres. Le nombre de conflits en cours n'a jamais été aussi élevé depuis la guerre froide, et le nombre de victimes civiles, y compris parmi les enfants, les travailleurs humanitaires et médicaux et les journalistes, et de personnes déplacées de force atteint un niveau sans précédent. Les changements climatiques, l'insécurité hydrique et la dégradation de l'environnement multiplient les risques qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Malgré le développement, l'abondance et la richesse, des millions de personnes continuent de souffrir de la faim et de crises en matière de protection, les femmes et les enfants étant les plus touchés.

Le monde devient moins stable et moins pacifique. Voilà des décennies que nous n'avons pas vu un tel besoin de construire ou de rétablir la confiance pour assurer notre avenir.

Plusieurs des conflits en cours sont susceptibles de dégénérer en conflits régionaux de plus grande ampleur. Le mépris que l'on observe dans ces conflits à l'égard de la Charte des Nations Unies, du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité est une atteinte au multilatéralisme. Soixante-quinze ans après leur adoption, les Conventions de Genève sont mises à rude épreuve.

Tolérer l'impunité pour les violations massives et flagrantes du droit international, notamment du droit international humanitaire et du droit international des droits humains, risque d'affaiblir encore ces règles et d'en entraîner une interprétation encore plus laxiste dans les conflits futurs, au détriment de la population civile.

C'est au Conseil de sécurité qu'incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les populations du monde entier continuent de se tourner vers lui pour qu'il joue un rôle de chef de file et propose des solutions. Les groupes politiques et les organisations de la société civile l'exhortent eux aussi à agir.

Quel est le problème ?

L'intensification de la concurrence géopolitique se répercute au sein du Conseil de sécurité, lequel devient trop souvent le théâtre de batailles politiques qui finissent

dans l'impasse et mènent à l'inertie, au lieu d'être un lieu privilégié où la diplomatie est à l'œuvre pour trouver des solutions. Les signes de discorde et l'incapacité du Conseil à parvenir à un consensus envoient un mauvais message aux parties belligérantes et à la communauté internationale. L'impartialité de l'Organisation, des entités des Nations Unies et de leur personnel est remise en question comme jamais auparavant. Les femmes sont laissées pour compte au lieu d'être incluses dans tous les processus pertinents.

Comme en témoigne le retrait accéléré des opérations de paix, qui sont privées de l'appui ferme et unanime des États Membres, les activités de maintien de la paix des Nations Unies se heurtent à de nombreuses difficultés, notamment la remise en question de leur pertinence. De nombreux autres outils, tels que les sanctions et la médiation, ne sont pas utilisés efficacement pour prévenir les conflits. Du fait de sa réticence à les utiliser en temps utile, le Conseil doit faire face à des conflits prolongés de plus en plus nombreux, à la reprise d'anciens conflits et à leur escalade, qui menacent des régions tout entières.

L'ordre mondial issu de la Seconde Guerre mondiale, tel qu'il est inscrit dans la Charte, devient de plus en plus difficile à maintenir. Le système de sécurité collective mis en place pour prévenir les conflits est en danger. Non pas parce qu'il n'est pas pertinent, mais parce que ses principes et ses objectifs ne sont pas respectés.

Nous devons restaurer la volonté politique et la confiance mutuelle afin de renforcer le système multilatéral, au cœur duquel se trouve l'ONU, et de le rendre pertinent dans le monde d'aujourd'hui. La condition préalable à l'instauration et au rétablissement de la confiance est le respect plein et effectif des principes de la Charte. Les membres du Conseil de sécurité doivent faire preuve d'un leadership renouvelé pour répondre aux crises et faire respecter le droit international de manière impartiale.

Questions devant servir à orienter le débat

- Comment échapper à cette nouvelle tendance à l'érosion du respect de la Charte ? Comment réaffirmer notre attachement à la Charte et commencer à prendre des mesures propices au respect mutuel, à la confiance et au consensus ? Comment renforcer le respect des Conventions de Genève, qui tend à s'effriter, et promouvoir et renforcer une culture de respect du droit international humanitaire ?
- Gaza, le Soudan et l'Ukraine, entre autres, sont trois situations de nature très différente, où le Conseil pourrait – et doit – restaurer sa crédibilité et sa pertinence. Que pourrait-il mieux faire dans chacun de ces conflits ?
- Les membres élus se trouvent dans une position dans laquelle ils peuvent créer l'unité et le consensus. Quel est leur rôle dans les travaux du Conseil de sécurité ?
- Comment les organisations régionales peuvent-elles mieux compléter et renforcer les efforts que déploie le Conseil pour maintenir la paix et la sécurité internationales ?

Modalités

La réunion prendra la forme d'un débat public de haut niveau, présidé par Robert Golob, Premier Ministre de la République de Slovénie. Les chefs de délégation de tous les États Membres assistant au débat général de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale sont invités à y participer.

Les États Membres qui souhaitent participer au débat doivent inscrire leurs intervenants et intervenantes sur la liste des orateurs et oratrices à l'aide du module eSpeakers du portail e-deleGATE+. Au moment de leur inscription, il leur faudra également télécharger, dans ce même module, une lettre adressée à la présidence du Conseil de sécurité, dûment signée par le (la) représentant(e) permanent(e) ou chargé(e) d'affaires par intérim et contenant une demande de participation au titre de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil. L'inscription au débat sera ouverte le vendredi 20 septembre 2024, à 9 h 30.

Afin de faciliter la participation du plus grand nombre possible de délégations, les interventions ne devront pas dépasser trois minutes. Les durées d'interventions seront strictement respectées.
